



Communiqué de presse

Luxembourg, le 22 mai 2018

Les soins de santé transfrontaliers sous la loupe de la Cour des comptes européenne

La Cour des comptes européenne réalise actuellement un audit sur les dispositions en matière de soins de santé transfrontaliers au sein de l'UE. Les auditeurs examineront dans quelle mesure la mise en œuvre de la législation de l'UE en matière d'accès aux soins transfrontaliers bénéficie d'un suivi et d'un soutien de la part de la Commission européenne, les résultats obtenus à ce jour en faveur des patients et l'efficacité du cadre de financement de l'UE et des actions financées. L'audit couvrira également le secteur de la santé en ligne, où les technologies de l'information sont utilisées pour améliorer l'offre de soins et la santé des citoyens. Les auditeurs publient aujourd'hui une AuditInfo sur le système de santé transfrontalier destinée à informer les personnes intéressées par le sujet.

L'un des principaux objectifs de la politique de santé de l'UE est de garantir les droits d'accès des patients à des soins de santé sûrs et de qualité - y compris au sein de l'UE, par-delà les frontières nationales - et leur droit au remboursement de ces soins. Il s'agit également là de l'un des principes du marché intérieur.

«Bien que la plupart des patients de l'UE reçoivent leurs soins de santé dans leur propre pays, dans certains cas les soins les plus accessibles ou les plus appropriés peuvent être disponibles dans un autre État membre» a déclaré M. Janusz Wojciechowski, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Cette situation soulève des questions complexes pour les patients, les systèmes de santé et les professionnels de santé.»

En Europe, les systèmes de santé sont sous pression en raison d'une population vieillissante et de contraintes budgétaires qui n'ont cessé de s'accroître au cours des dix dernières années. En 2016, les personnes de 65 ans et plus représentaient 19,2 % de la population de l'UE, ce qui équivaut à une augmentation de 2,4 % en dix ans. Compte tenu de cette évolution démographique, ce pourcentage devrait encore augmenter dans les années à venir, ce qui pourrait aggraver les inégalités en matière de santé au sein de l'Union.

L'audit comprendra des visites au Danemark, en Suède, aux Pays-Bas, en Italie et en Lituanie. Le rapport est attendu pour le premier semestre de 2019.

Remarques à l'intention des journalistes

Le financement de l'UE en faveur des soins de santé transfrontaliers provient principalement des deuxième (2008-2013) et troisième (2014-2020) programmes Santé, qui représentent en moyenne des dépenses annuelles de 64 millions d'euros consacrées aux questions relatives à la santé. Le programme Santé soutient «les actions requises par la législation de l'Union, ou contribuant à sa mise en application, dans le domaine [...] des soins de santé transfrontaliers». Les types d'actions cofinancées comprennent des projets

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

de coopération au niveau de l'UE, des actions entreprises conjointement par les autorités sanitaires des États membres, des actions liées au fonctionnement des ONG et la coopération avec les organisations internationales.

Le précédent rapport publié par la Cour des comptes européenne dans ce domaine, le rapport spécial n° 28/2016 intitulé «Menaces transfrontières graves pour la santé dans l'UE: des mesures importantes ont été prises mais il faut aller plus loin» date de décembre 2016.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. Celle-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.